



SYNDICAT NATIONAL DU TRESOR

263, rue de Paris, Case 451, 93514 MONTREUIL CEDEX

Tél : 01.48.18.81.56 - Fax : 01.48.51.99.65

Email : tresor.cgt@wanadoo.fr - Site Internet : www.tresor.cgt.fr

8 juillet 2004

SDI – LE PROJET EDITIQUE

Réunion de la Commission de Suivi du CTPC du 6.07.2004

LES DOUTES ET LES INTERROGATIONS SUR LES CONSEQUENCES POUR LES PERSONNELS, DU PROJET DE LA DGCP, DEMEURENT !

Présenté le 28 juin dernier aux syndicats (voir notre publication du 29/06) le projet Editique continue de susciter inquiétudes et interrogations parmi les personnels des DI et des ATI.

Sur le fonds du dossier la Direction maintient son orientation :

- une usine d'impression (site unique),
- des ateliers de proximité dans les DI/ATI actuels,
- des formations et reconversions pour les personnels de la sphère impression/ finition,
- une indemnité de reconversion pour ceux qui feraient le choix du retour dans une fonction administrative.

La CGT s'est fait l'écho de l'amertume des informaticiens après la communication du projet de la Direction. Les personnels des impressions/finitions ont le sentiment qu'ils seront « liquidés » d'ici 2 à 3 ans lorsque le nouveau dispositif sera opérationnel. Alors que le SDI devait maintenir les éditions partout, alors qu'il devait permettre à tous les personnels d'évoluer vers les nouveaux métiers, la Direction propose aujourd'hui une « reconversion » dans des fonctions administratives... La CGT a réitéré sa demande d'un engagement ferme de la DGCP quant au maintien sur place dans des fonctions informatiques.

Face aux questions des organisations syndicales, le Chef de service (M. LAMIOT) et le Sous-Directeur informatique (M. BUEY) se sont voulus rassurants :

- **Externalisation** : « pas d'ambiguïté, on écarte cette solution d'externalisation totale ». Le délestage des crêtes, prévu entre 10 et 15%, a été mesuré au mieux, « c'est un maximum ». La DGI sera le partenaire externe privilégié. Bien qu'elle ne disposera pas des mêmes matériels (haut de gamme) que l'usine Trésor, la Direction a insisté, contrairement à la réunion du 28/06, sur la coopération avec la DGI...qui a été associée à la réflexion. Une offre de service en matière d'édition sera d'ailleurs faite à nos partenaires. Néanmoins un autre prestataire externe sera nécessaire.
- **Usine** : il a été réaffirmé qu'elle sera Trésor avec du personnel Trésor. La Direction a confirmé qu'il n'y aurait qu'un seul site. D'après elle, il ne serait économiquement pas viable d'avoir deux sites identiques.
- **Progiciels** : des progiciels standards en matière de composition seront utilisés.

Sur l'« accompagnement social » du projet éditique :

La DGCP n'avait pas de nouvelles propositions à faire. Elle souhaitait seulement entendre les syndicats sur cette question.

Néanmoins, Mr Lamiot a évoqué des réponses locales à apporter au cas par cas et la possibilité de proposer des postes d'agent de service aux agents de façonnage.

Pour la CGT :

- Les informaticiens ayant déjà une qualification informatique doivent bénéficier d'une véritable formation d'adaptation à leur nouvel emploi. Ils doivent avoir une véritable visibilité sur les autres secteurs informatiques vers lesquels ils pourront s'orienter.
- L'indemnité de reconversion en cas de départ vers une fonction administrative est insuffisante.
- Les agents de façonnage sont dans une situation particulière du fait de la spécificité de leur travail et de l'obligation qui leur est faite de passer une qualification informatique s'ils souhaitent rester dans l'informatique. Cette contrainte est inacceptable : la DGCP doit faire d'autres propositions pour qu'ils puissent rester dans une fonction informatique.
- Sur les faisant-fonction... si la reconduction de l'examen de P.A.U. pour les années à venir a été confirmée, il est nécessaire de permettre à ces agents de le préparer dans les meilleures conditions et de les laisser continuer pendant ce temps à travailler dans la sphère informatique.
- Nécessité de mettre en place un cadre national garantissant les intérêts des agents.

La Direction a reconnu qu'il y avait un « vrai sujet » sur le façonnage reconnaissant ainsi la spécificité de ces personnels. De nouvelles propositions devraient être faites. Elle ne souhaite pas de précipitation et déclare vouloir se donner le temps. Elle a une nouvelle fois précisé qu'il n'y aurait pas de mutation d'office. Les premiers entretiens pourraient commencer fin 2004 et se poursuivre ensuite, la première échéance étant début 2007.

La prochaine réunion de la Commission de suivi du CTPC a été fixée à la mi-septembre. La Direction s'est engagée à « *revoir et améliorer ses propositions* ».

Personnels concernés par l'« accompagnement social » du projet :

La Direction avait fourni aux syndicats, avant cette réunion, un tableau donnant la répartition par DI et par qualification des agents concernés. Réalisé après une enquête auprès des chefs de DI, il est censé répertorier « au sens large » tous les agents concernés par les fonctions impression/finition. Les organisations syndicales ont fait remarquer les nombreuses erreurs contenues dans ce tableau. La DGCP va relancer une enquête auprès des chefs de DI pour coller mieux à la réalité. Elle fournira également la répartition géographique et par qualification des 45 agents des ATI.

LE SYNDICAT NATIONAL DU TRESOR CGT CONSIDERE QUE LE PROJET DECLINE PAR LA DIRECTION HYPOTHEQUE LOURDEMENT L'AVENIR DE LA MISSION DES EDITIONS AU TRESOR ET QUE LES CONSEQUENCES, SUR LA MISSION ELLE-MEME, SUR LA VIE PERSONNELLE ET PROFESSIONNELLE DES AGENTS CONCERNES SONT TROP LOURDES POUR RESTER SANS REAGIR.

LE SNT-CGT PROPOSE QUE SE METTE EN PLACE UN DEBAT LARGE ET OUVERT, ASSOCIANT TOUS LES AGENTS ET LES ORGANISATIONS SYNDICALES, SUR LA SITUATION, LES REVENDICATIONS ET LA DEFINITION DES MODALITES D'ACTION NECESSAIRES, EN VUE DE LA PROCHAINE COMMISSION DE SUIVI PREVUE EN SEPTEMBRE PROCHAIN. AU NIVEAU NATIONAL, LE SNT-CGT CONTACTERA RAPIDEMENT LES AUTRES ORGANISATIONS SYNDICALES.